



FÉDÉRATION
PROFESSIONNELLE
DES JOURNALISTES
DU QUÉBEC

Mémoire présenté par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec
au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Mémoire pour le maintien du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale en télévision

16 février 2012

Examen du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale
Avis CRTC 2011-788

15 février 2012

Sommaire

Les raisons qui ont amené le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à créer le Fonds d'amélioration de la production locale (FAPL) en 2008 restent toujours entièrement valables. Sa mise en oeuvre a montré que les télédiffuseurs régionaux admissibles ont généralement utilisé les sommes affectées au Fonds pour atteindre les objectifs visés par le CRTC.

C'est un programme bien ciblé qui produit des résultats tangibles et mesurables au service de l'information locale et régionale. L'intérêt public en est bien servi. La FPJQ appuie sans réserve son maintien en conservant l'essentiel de ses paramètres actuels.

Pourquoi le Fonds d'amélioration de la programmation locale?

Le CRTC, après des consultations publiques, a créé le FAPL en 2008 pour contrer le déclin continu de l'information télévisée locale dans les petits marchés de moins d'un million de personnes. Le Conseil constate alors que les sources de financement pour assurer une programmation régionale de qualité à une population éparse sur un vaste territoire sont insuffisantes en raison d'un double facteur: la crise économique et la tendance lourde à la diminution des recettes publicitaires à la télévision.

Le Conseil disait craindre soit des fermetures de stations régionales, soit une réduction de la qualité de la programmation locale, ce qui entraînerait une iniquité par rapport aux services de radiodiffusion offerts aux citoyens qui habitent dans les grands marchés.

Le diagnostic du CRTC sur l'état de la programmation locale dans les télévisions régionales se résume en plusieurs constats mentionnés dans la décision 2008 -100:

- Les médias locaux sont la principale source d'information de la majorité des Canadiens sur les questions locales, régionales, nationales et internationales. Ils fournissent aux citoyens «une large part des outils nécessaires pour participer activement à la vie démocratique du pays».
- De ce fait, dans l'ensemble de la programmation locale, il faut accorder la priorité aux nouvelles et aux émissions d'affaires publiques, l'information de qualité étant une question d'intérêt public.
- Or, la programmation locale «a diminué considérablement en quantité et en qualité au cours des dix dernières années». Entre 1998 et 2007, les dépenses en émissions locales chez les télédiffuseurs commerciaux n'ont pas augmenté en dollars constants alors que les dépenses en émissions non canadiennes ont augmenté de 61%. «Ces chiffres

suggèrent une incapacité ou une réticence de la part des télédiffuseurs en direct à investir dans leurs stations locales».

- La concentration de la propriété des médias au sein de groupes de presse les a amenés à concentrer leurs ressources dans les grands centres, au détriment des nouvelles et de la vie démocratique locales.
- Dans les marchés de moins d'un million de personnes, «les dépenses en émissions locales ont chuté de 15,6% depuis 1998 ». Le bénéfice avant intérêts et impôts (BAII) y a reculé de +3,2% en 1998 à - 4,0% en 2007. Les télédiffuseurs des petits marchés sont dans une situation spécifique difficile.
- La tendance lourde à la stagnation des revenus publicitaires et à la fragmentation des auditoires laisse présager qu'il n'y aura pas de retournement radical de la situation dans un avenir prévisible.
- À taille de marché égale, les télévisions en milieu francophone investissent 38% de moins que dans le milieu anglophone. D'où le mode de répartition du Fonds qui surpondère légèrement les fonds attribués en milieu francophone. «Il en va de l'intérêt public que les téléspectateurs des marchés de langue française ne soient pas lésés par la taille de leur marché»
- La télévision en direct reste la «pierre angulaire» du système canadien de radiodiffusion «même si leur part d'auditoire diminue et que leurs revenus publicitaires ont, en moyenne, cessé d'augmenter». Internet ne peut pas suppléer à l'information qui ne serait pas produite par les télévisions locales. L'information qui se retrouve sur internet provient «surtout du contenu produit à l'origine» par des radios, des télévisions et des journaux.
- En conséquence, «Encourager une programmation locale professionnelle de grande qualité bénéficie aussi à ceux qui ont accès à ce contenu sur les plateformes des nouveaux médias».
- Le télédiffuseur public, Radio-Canada, doit aussi profiter du FAPL. Alors qu'en matière de divertissement on peut poursuivre des objectifs différents entre le privé et le public, en matière de nouvelles, ce n'est pas le cas. Il faut partout un service local amélioré en veillant à ne pas pénaliser le public de Radio-Canada.
- Le CRTC note aussi que les entreprises de distribution de la radiodiffusion (EDR), câblodistributeurs et distributeurs par satellite, ont un «pouvoir très important sur le marché», fournissant la programmation télévisuelle à 90% des Canadiens. Leurs marges bénéficiaires importantes leur permettent d'assumer le coût du Fonds, sans le «transférer à leurs abonnés», ce qui ne sera pas le cas dans la réalité. Le 1,5% de leurs revenus devant être versés au FAPL ont été rajoutés à la facture des consommateurs.

La FPJQ partage l'ensemble de ces constats et croit qu'ils sont toujours d'actualité. Un examen des informations fournies par les télédiffuseurs dans leurs rapports qualitatifs au CRTC chaque année démontre à quel point le FAPL a été une bonne initiative, bien ciblée et généralement efficace.

Radio-Canada, RNC et Télé Inter-Rives

Chez Radio-Canada, RNC et Télé InterRives, on constate que le FAPL a entraîné directement:

- Un accroissement des minutes d'information locales dans chaque station. Il n'est pas rare que les bulletins de nouvelles quotidiens aient doublé de longueur.
- L'introduction de bulletins de nouvelles la fin de semaine là où ils n'existaient pas ou n'existaient plus.
- La mise en ondes ou la remise en ondes d'un bulletin d'information du midi là où il avait pu disparaître.
- Une augmentation du nombre de journalistes professionnels embauchés, incluant des vidéo journalistes, des recherchistes et des réalisateurs.
- Une présence accrue des journalistes sur le terrain, une des exigences de base pour offrir une information de qualité.
- Une desserte de nouveaux territoires jusque là peu ou pas couverts par les stations régionales, ce qui a permis à des sous-régions de se faire connaître.
- Une augmentation notoire de la visibilité sur les réseaux nationaux de reportages régionaux de qualité sur des thèmes importants.
- Un accroissement des documentaires régionaux, des émissions d'affaires publiques, des dossiers spéciaux et de la couverture soutenue de grands événements.
- Un dépassement des conditions de licence des télédiffuseurs en termes d'heures de programmation locale. Par exemple, à RNC il s'agit d'un dépassement de 60%.
- Un appui dans le public à l'égard de cette nouvelle information maintenant disponible. Les interventions reçues au CRTC de la part des élus municipaux, des chambres de commerce, des groupes communautaires locaux reconnaissent ces avancées et confirment leur importance pour la vie démocratique des régions.

Le réseau de télévision V

Il est beaucoup moins clair de savoir si le FAPL a donné d'aussi bons résultats à V.

Le réseau V plaide que les critères d'évaluation du Fonds ne peuvent pas s'appliquer à lui puisqu'il était en faillite technique il y a trois ans. V ajoute que la force d'attraction de ses stations régionales repose largement sur une programmation nationale forte. V écrit à ce sujet: «...il est primordial pour les stations de V de bénéficier d'une programmation réseau attrayante».

Or c'est exactement la tendance naturelle des réseaux que le FAPL cherche à éviter. Les stations régionales ne doivent pas se contenter d'être les réémetteurs d'une programmation montréalaise attrayante.

En outre le réseau V, qui est né en cherchant à écarter l'information de ses ondes, continue à lui accorder une très faible importance dans son rapport qualitatif du 31 août 2011. On ne voit pas la place réelle qu'occupent l'information de catégorie 1, les nouvelles. Or dans les faits, la situation laisse grandement à désirer.

À Saguenay par exemple, on ne note sur le terrain aucune amélioration depuis 2008. Une journaliste – camérawoman – monteuse travaille de 10 à 12 heures par jour pour produire 3:50 minutes de nouvelles régionales. La contribution du FAPL n'autorise-t-elle qu'un journalisme de brousse? Les deux ou trois nouvelles les plus importantes sont envoyées à Montréal pour être diffusées le lendemain de l'événement, à 7h du matin sur le réseau.

À Québec et Trois-Rivières, on ne voit à peu près plus de journalistes de V sur le terrain. L'élimination de la salle de nouvelles est certainement un facteur central pour comprendre le désinvestissement de V en information. Le rapport financier du réseau au 31 août 2010 montre en effet que V n'a consacré que 49, 627\$ à la production de nouvelles à l'interne contre 2,874,362\$ en «émissions acquises de producteurs canadiens indépendants».

Ces émissions sont classées dans la catégorie «Nouvelles» mais les nouvelles ne sont pas généralement pas une spécialité des producteurs indépendants, qui ne sont pas structurés en salles de rédaction.

En décembre 2011, le Syndicat canadien de la Fonction publique affirmait que la chaîne télé V ne produirait plus que 30 minutes d'information locale par semaine dans la région de Québec alors qu'elle devait en produire 3 heures selon ses obligations réglementaires.

Un si faible niveau d'intérêt pour les nouvelles semble contraire aux intentions du FAPL qui considère qu'elles doivent occuper une place prioritaire dans la programmation locale qu'il finance.

Le CRTC aura de sérieuses questions à poser à V sur l'utilisation des 2,1 millions \$ reçus du Fonds au 31 août 2010 afin de vérifier s'ils ne servent pas tout simplement de revenus généraux pour le réseau, au lieu d'être affectés à l'information locale.

La question est d'autant plus pertinente que l'affilié de V à Rivière-du-Loup, CFTF, réussit à ajouter une émission quotidienne de 30 minutes, à dépasser de deux fois ses conditions de licence, à ouvrir un bureau à Rimouski avec un journaliste et un caméraman pour finalement produire plus d'information que le réseau V.

Le réseau TVA

Du côté de TVA, le caractère très succinct des rapports qualitatifs remis au CRTC chaque année permet difficilement de savoir à quoi les 6,1 millions \$ reçus du Fonds au 31 août 2010 ont pu servir.

Ces rapports font à peine une page et demie par station régionale. Une fois mentionnés les chiffres des sondages BBM montrant que TVA est bonne première dans chacun des marchés, les rapports se limitent à énumérer brièvement les émissions locales produites et diffusées.

La station de Québec par exemple a ajouté les émissions locales L'esprit sportif, Apéro à Québec et Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux? laquelle remplace en 30 minutes les 60 minutes de l'émission Québec Nouvelles.

Les autres stations du réseau ne font pas état ni d'un dépassement des conditions de licence, ni de développements particuliers de l'information locale, comme l'ouverture de bureaux dans des sous-régions ou l'ajout de bulletins de nouvelles etc.

Il appert que TVA utilise le Fonds pour financer les heures de programmation locale supplémentaires que le CRTC lui a imposées par condition de licence, ce qui était d'ailleurs prévu à l'époque en 2009. (Décision 2009-410)

En 2004, TVA s'était engagé à produire 21 heures de programmation locale par semaine à Québec dont 9 heures destinées exclusivement au marché local. De leur côté, les stations régionales devaient produire 3 heures 10 minutes. En 2009, TVA demandait une réduction de sa production locale à Québec à 18h, sans minimum de production exclusivement local, et le statu quo dans les stations régionales.

Le CRTC a réagi en estimant que «la diversité des voix et le reflet local sont des questions d'importance égale, sinon supérieure aux autres préoccupations des radiodiffuseurs, et que de telles considérations ainsi que la demande du public pour de la programmation locale ne sont présentement pas suffisamment reconnues par plusieurs membres de l'industrie».

Le Conseil avait alors approuvé la baisse des heures de programmation locale à Québec à 18 heures par semaine, dont 9 heures destinées uniquement au marché local, une condition dont TVA ne voulait pas. Dans les stations régionales, le CRTC avait imposé une augmentation de la programmation locale à 5 heures par semaine (au lieu de 3 heures).

Le CRTC notait cependant que «la titulaire obtiendra une somme importante du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale qui lui permettra de miser davantage sur la programmation locale dans ces petits marchés».

C'est ce que nous constatons aujourd'hui au moment de l'examen du FAPL. Le Fonds a permis d'ajouter environ deux heures par semaine de programmation locale que le télédiffuseur ne souhaitait pas ajouter dans les marchés de Sherbrooke, Saguenay, Trois-Rivières et Rimouski.

Cette réalisation éminemment positive est à mettre au crédit du FAPL.

Néanmoins, le caractère sommaire des rapports de TVA ne permet pas de mesurer les éventuels développements en information, ni la place accordée spécifiquement aux nouvelles, qui devraient être prioritaires, par rapport à d'autres types de programmation locale.

Seule la dernière phrase de chacun des rapport régionaux énonce que le FAPL est nécessaire, mais sans argumentaire ni démonstration.

Le CRTC est en droit d'exiger des rapports plus substantiels qui soient davantage à la hauteur des sommes en jeu. Il aura des questions à poser pour vérifier si le FAPL ne sert pas tout simplement de revenus généraux injectés dans les stations, sans obligations liées à la programmation locales – et surtout aux nouvelles.

Le CRTC pourra aussi poser des questions sur la nature réellement «locale» des nouvelles locales. Des journalistes nous signalent en effet que de plus en plus, dans les stations régionales, les commandes de reportage viennent de Montréal. Elles visent à obtenir des nouvelles qui serviront avant tout à alimenter le réseau national.

Cette pratique leur confère un rayonnement national souhaitable, mais l'effet pervers peut être de mettre de côté des nouvelles importantes pour les citoyens d'une région donnée, mais inintéressantes à l'échelon national.

En outre depuis la création de nombreux journaux hebdomadaires de Quebecor au Québec il a été constaté, par exemple en Mauricie, que les journalistes de TVA doivent aussi alimenter ces plates-formes à l'occasion. Cette pratique, même si elle est rentable, pourrait limiter le temps qu'ils consacrent à la production de nouvelles télévisées locales.

Un Fonds à soutenir

Le FAPL aide réellement les télédiffuseurs de bonne volonté à améliorer leur information locale et il contraint les autres à y accorder plus d'attention. Ce facteur de contrainte sur les ressources à consacrer à l'information locale est sain et nécessaire. Il ne touche pas la liberté de presse et fait prévaloir l'intérêt public et le service des citoyens des petits marchés.

Un réseau qui choisit de ne pas mettre de nouvelles locales au programme doit être conscient qu'il choisit en même temps de s'exclure du FAPL. À l'inverse, les télédiffuseurs qui poursuivent sérieusement les objectifs du Fonds doivent pouvoir continuer à compter sur cette source de revenus. Cela est particulièrement important pour le télédiffuseur public, Radio-Canada, dont les gestes concrets en faveur d'une information locale de qualité pour les citoyens sont considérables et doivent se poursuivre.

La FPJQ soutient également le mode de financement du FAPL qui fait appel à la contribution des EDR. Celles-ci, décrites par le CRTC comme disposant d'un «pouvoir très important sur le marché au sein du système de radiodiffusion», ont les moyens de contribuer à un service public comme l'information locale en région.

La FPJQ

La FPJQ est la principale association professionnelle de journalistes au Canada avec 2 000 membres, surtout concentrés au Québec, dans tous les types d'emploi de journalistes et dans tous les types de médias. Son rôle est de défendre la liberté de presse, le droit du public à l'information et de veiller au perfectionnement professionnel.